

Renforcer l'ingénierie de la planification maritime



CHANTIER 4



Le projet d'adaptation et de modernisation AM2027 s'intègre pleinement dans le prochain cycle de planification maritime, marqué par l'adoption, fin 2023, de la seconde stratégie nationale pour la mer et le littoral et par la révision, en 2024, des stratégies de façades maritimes.

Leur mise en œuvre doit permettre :

- d'atteindre le bon état écologique de ses eaux marines en réduisant les pressions exercées par les activités en mer, en consolidant la performance de son réseau d'aires marines protégées (dont 10 % de protections fortes) efficacement gérées dans l'ensemble des eaux marines, et des actions de restauration écologique des milieux dégradés. La sobriété des usages terrestres, littoraux et maritimes, sources des principales pressions sur le milieu marin, contribue à cette priorité ;
- de construire la voie vers la neutralité carbone à 2050 : d'ici 2030, la France aura fortement accéléré la décarbonation des activités maritimes et diversifié son mix énergétique grâce au développement des sources d'énergies marines renouvelables, notamment l'éolien offshore au travers d'une planification concertée avec les territoires et les acteurs. A ce titre, 18 GW devront être mis en service d'ici 2033 et a minima 40 GW en 2050 ;
- de renforcer la durabilité et la souveraineté de l'économie bleue : préserver et adapter les activités touristiques existantes, assurer le développement durable de la pêche et de l'aquaculture française et renforcer notre souveraineté alimentaire en promouvant la consommation de produits aquatiques de qualité, assurer l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques, la transition de nos ports, l'efficacité de notre transport notamment par l'amélioration des offres de logistique,

indispensable pour les activités de demain. Une gestion soutenable pour la mer et les littoraux s'appuie notamment sur la mise en œuvre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) pour l'ensemble des filières terrestres et maritimes ;

- de développer, garantir et accompagner l'attractivité des métiers du maritime et du littoral par la création d'emplois de qualité et pérennes, en mettant en application une approche fondée sur l'équité et la justice sociale, et en développant les offres de formation pour anticiper les besoins nouveaux ;
- d'engager une gestion résiliente des territoires littoraux via un partenariat fort Etat-Collectivités (face à la montée du niveau moyen de la mer, aux submersions marines, à l'hyperfréquentation), en mettant en place des outils d'aménagement (planification, solutions fondées sur la nature, etc.), et des financements. Le littoral, comme l'ensemble du territoire, est engagé sur la voie du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Les liens forts entre terre et mer, tant au sens écologique qu'au sens social et économique, sont systématiquement pris en compte. Les pressions terrestres et marines sont réduites au maximum ;
- d'assurer un leadership mondial en matière de protection et de développement durable des océans au travers de son action diplomatique (UNOC 2025), de la négociation de traités (BBNJ, plastique, etc.) tant au niveau international qu'au niveau européen et de sa coopération régionale (au sein des conventions de mers régionales notamment).

Pour y parvenir, l'ingénierie de la planification mise en œuvre par les services

doit être repensée, dans le sens de la simplification et de l'accessibilité. En parallèle, les ressources humaines et organisationnelles ainsi que les compétences et les outils indispensables

pour le pilotage efficient de la planification dans les territoires seront évalués et pérennisés

OBJECTIF 1 – RENDRE SIMPLES ET CONCRETS LES DOCUMENTS DE LA PLANIFICATION MARITIME

Indicateur : Elaboration d'un résumé exécutif du DSF de chaque façade maritime à destination des préfets coordonnateurs et des décideurs

Valeur cible 2027 : Adoption d'un résumé exécutif pour chaque façade maritime à horizon 2027

La conception du document stratégique de façade (DSF) se structure selon un volet stratégique et un volet opérationnel qui ne sont pas, à ce jour, adoptés de manière concomitante. Cela limite la lisibilité globale du document, son appropriation par les acteurs des filières et des territoires, ainsi que la capacité des services déconcentrés de présenter une vision

d'ensemble aux acteurs des façades maritimes. Le lancement en 2024 du cycle de révision des stratégies de façades maritimes doit être l'occasion de clarifier pour les décideurs et les autorités coordinatrices de façades les objectifs stratégiques et les chantiers majeurs poursuivis à l'échelle de chaque territoire.

OBJECTIF 2 - DEPLOYER LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION MARITIME

Indicateur : Maîtrise de l'outil *Géolittoral* par les services en charge de la planification maritime.

Valeur cible 2027 : 100% des agents affectés dans les missions de coordination des politiques publiques des DIRM maîtrisent l'outil *Géolittoral* en 2027.

La mise en œuvre et le suivi de la planification maritime mobilisent des ressources humaines et organisationnelles ainsi qu'une expertise spécifique, qu'il est nécessaire de renforcer. Cet objectif a pour ambition de renforcer la disponibilité et la

maîtrise des outils indispensables à la mise en œuvre de la planification maritime tant en termes de complétude et d'actualité des données d'usage de l'espace maritime que de conduite des processus de concertation et de consultation.

OBJECTIF 3 – PARTAGER AUPRES DES DECIDEURS ET DU GRAND PUBLIC LES DONNEES ET LES CONNAISSANCES POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA PLANIFICATION MARITIME

Indicateur : Mise à disposition effective des données et indicateurs de la planification maritime.

Valeur cible 2027 : Mise à disposition de 100% des données publiques en 2027.

La planification maritime mobilise également un vaste patrimoine de données géographiques qui est mis à disposition auprès des utilisateurs. Ces couches de données permettent de spatialiser les enjeux des façades maritimes (zonage des activités maritimes, des mesures de protection du milieu marin...) et de faciliter les concertations avec les associations, les usagers et les professionnels de la mer dans le cadre des débats publics. Ces dernières années, la demande pour simplifier l'exercice de la planification avec des informations numériques plus accessibles et un perfectionnement des outils dédiés à la manipulation des données n'a cessé de croître.

Dans cette optique, la mise à disposition auprès des utilisateurs de terrain, tels que

les agents des services déconcentrés, de supports plus agiles et adaptés aux enjeux de la planification constitueront un objectif clé. Les outils de cartographie et de production des données seront renouvelés afin d'optimiser les conditions de réalisation de la planification (expertise, prise de décision, aide à la conduite des projets et concertation). Ces derniers disposeront de possibilités de modélisations des données afin d'aboutir à une spatialisation adaptée aux enjeux présents et futurs.

En parallèle, l'administration de la mer engagera des mesures afin de faciliter l'accès du grand public à une information complète, organisée et simplifiée sur les enjeux maritimes et littoraux.

OBJECTIF 4 – VALORISER LA FORMATION ET LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES CADRES DE LA PLANIFICATION

Indicateur : Taux d'agents des missions de coordination des politiques publiques des DIRM formés à l'ENSAM aux enjeux de la planification maritime

Valeur cible 2027 : 100% des agents formés dans l'année suivant leur prise de poste en 2027

Dans un contexte d'évolution des enjeux et de diversification des usages de la mer, la planification maritime est montée en puissance. Aujourd'hui, elle nécessite des compétences spécifiques de la part de nos agents. Ses missions, sans cesse renouvelées et souvent transversales,

imposent à ce titre de constituer un vivier pérenne de cadres formés aux enjeux de la planification.

Cet objectif sera conduit en lien avec le chantier 1.2 relatif au renforcement de l'attractivité des métiers de l'administration de la mer.

Les leviers d'action suivants sont prioritairement mobilisés pour l'atteinte de ces objectifs :

Les leviers d'action du chantier 4

Objectif 1 : Rendre simple et concrets les documents de la planification maritime

Levier 1 : Fusionner l'adoption des volets stratégiques et opérationnels du DSF

Levier 2 : Centrer les documents sur les enjeux de façade littorale et de bassin

Levier 3 : Renforcer l'accessibilité des documents

Objectif 2 : Déployer les outils de mise en œuvre de la planification maritime

Levier 1 : Développer le programme de connaissances du milieu marin, indispensable à la planification spatiale maritime et généraliser le déploiement de Géolittoral

Levier 2 : Maintenir des effectifs qualifiés en MICO (DIRM) et des expertises dans les services

Levier 3 : Structurer une maîtrise d'ouvrage efficient (DGEC/DREAL) pour le déploiement d'appels d'offre

Objectif 3 : Partager auprès des décideurs et du grand public les données et les connaissances pour comprendre les enjeux de la planification maritime

Levier 1 : Garantir un accès à l'information pour les politiques de la mer et du littoral, organisé et simplifié à travers le portail *Géolittoral*

Levier 2 : Développer un outil de pilotage de la planification mer et littorale

Levier 3 : Tester des scénarios de planification spatiale maritime

Objectif 4 : Valoriser la formation et le parcours professionnel des cadres de la planification

Levier 1 : Constituer un réseau d'acteurs identifiés

Levier 2 : Faire évoluer le contenu de la formation initiale

Levier 3 : Mettre en place un parcours d'intégration basé sur le compagnonnage et/ou le tutorat

Nos leviers d'action – chantier 4

Les leviers d'action de l'objectif 1 - Rendre simples et concrets les documents de la planification maritime

→ Levier 1 : Fusionner l'adoption des volets stratégique et opérationnel du DSF

Une refonte des calendriers sera proposée afin de rationaliser les cycles de révision du DSF et garantir une appropriation effective des documents par les communautés d'acteurs des façades maritimes :

- Sur le plan réglementaire, l'article R219-1-14 relatif au délai de mise à jour du DSF sera modifié afin de décaler le délai de six ans,
- Courant 2024, un calendrier réaliste fondé sur le retour d'expérience des Missions de coordination des politiques de la mer et du littoral (MICO) sera transmis. Il intégrera les différents jalons indispensables à l'exercice de la planification (attente de consignes des administrations centrales, prise en compte du calendrier électoral des comités et des collectivités qui conduit à des temps de concertation complémentaires...)
- À horizon 2024, une analyse de l'incidence de la fusion des volets opérationnels et stratégiques sera conduite (rapportage UE, cohérence entre les politiques de façades et celles de bassins versants)
- À horizon 2025 : une décision sera prise soit pour proroger de trois ans le volet opérationnel du DSF, soit pour le ré-adopter en l'état pour trois ans.

→ Levier 2 : Centrer les documents sur les enjeux de façade littorale et de bassin

Les DSF, comme les DSBM peuvent contenir jusqu'à 53 objectifs environnementaux stratégiques et 62 objectifs socio-économiques. Pour en donner une traduction concrète, il appartient aux préfets coordonnateurs de centrer le travail d'association des acteurs sur les enjeux de la façade ou du bassin, et de distinguer les enjeux qui nécessitent une action gouvernementale de ceux qui relèvent d'une action régionale. Le DSF / DSBM démontrera en effet son utilité vis à vis du public si des objectifs concrets et perceptibles, alliant reconquête de la qualité du milieu naturel et conciliation / réglementation des usages, peuvent être atteints.

→ Levier 3 : Renforcer l'accessibilité des documents

La conception des documents de la planification maritime repose sur une méthodologie codifiée et technique, qui se veut extrêmement rigoureuse afin de faciliter le travail d'analyse, de suivi et de mises à jour. Le DSF/DSBM s'adresse ainsi à des spécialistes et non aux acteurs de façades et encore moins au grand public. Aussi, dans un souci de transparence et d'accessibilité, l'intelligibilité des documents sera renforcée :

- Une vulgarisation de l'ensemble des documents composant le DSF/DSBM, et notamment les éléments relatifs au bon état écologique sera élaborée (déclinaison d'objectifs et de moyens sous la forme d'un plan d'action, édition de plaquettes type « le DSF pour les nuls » à destination du grand public...)
- Une approche thématique sera consolidée (la pêche, les espèces protégées, l'exploitation portuaire, les EMR, le tourisme et les loisirs, les dauphins...) afin de renforcer la compréhension des enjeux par les acteurs et stimuler la participation et le débat sur les actions de planification.
- Des notes méthodologiques, des séminaires et des formations continues seront mis en œuvre au rythme des cycles d'élaboration des documents.

Les leviers d'action de l'objectif 2 - Déployer les outils de mise en œuvre de la planification maritime

→ Levier 1 : Développer le programme de connaissance du milieu marin, indispensable à la planification spatiale maritime et généraliser le déploiement de *Géolittoral*

Le rôle et le périmètre du portail *milieumarinfrance.fr* et de *Géolittoral* doivent être clarifiés. Le portail *milieumarinfrance.fr* permet de diffuser les données identifiées dans le Schéma national des données sur le milieu marin (SNDMM) en appui aux Systèmes d'Information (SI) métiers du SIMM. Il constitue, conformément au schéma national des données pour le milieu marin « *un point d'accès centralisé qui assure la diffusion d'informations fiables, tenues à jour, facilement compréhensibles, relatives au milieu marin.* »

Le site *Geolittoral* met principalement à disposition du contenu éditorialisé sur les politiques publiques de la mer et du littoral. Il diffuse et bancarise également quelques données en propre, notamment sur le trait de côte et sur les Energies Marines Renouvelables (EMR). Cette fonctionnalité n'a pas vocation à être abandonnée.

Le rôle des plateformes devra être clarifié. Le rôle de *milieumarinfrance.fr* est défini par arrêté adoptant le SNDMM. Le SNDMM identifie parmi les 24 Systèmes d'Information métiers du SIMM, le SI métier sur la planification de l'espace maritime. La DGAMPA en lien avec les équipes SIMM (DEB/OFB) établira avant 2027 le schéma métier du Système d'Information sur la Planification. La DGALN-DEB lui apportera son appui au regard de son expérience récente dans la rédaction du SI AMP.

→ Cette action est ancrée dans le cadre de la stratégie en matière des systèmes d'informations géographiques maritimes portée par le chantier 2.

→ Levier 2 : Maintenir des effectifs qualifiés en MICO (DIRM) et des expertises dans les services

L'exercice de la planification maritime mobilise une expertise et des savoir-faire spécifiques, qui sont portés par les agents au sein des missions de coordination des politiques de la mer et du littoral des DIRM : biodiversité en milieu marin au regard des enjeux de façades, suivi du changement climatique, enjeux de la politique maritime intégrée... Le développement de ces compétences, indispensables à un exercice intelligent et cohérent de la planification, devra être garanti. Il se justifie par la complexité de l'entrée dans le débat public (environnemental, énergétique et soucieux de pérenniser les activités de transports maritimes, de pêches et d'aquacultures dans le cadre de la souveraineté alimentaire) et par les attentes fortes des acteurs historiques d'ores et déjà présents en mer afin que la réalité de leurs activités puisse être prise en compte et analysée à due proportion de la réalité de leurs impératifs (saisonniers, bathymétriques, météorologiques).

Ces données sont en partie disponibles dans les data qui caractérisent les efforts de pêches (SACAPT, SACROIS et les données issues des journaux de bord non électroniques), mais ne peuvent pour le moment être mis en perspectives au titre d'une analyse des activités pré-existantes à la montée en puissance de EMR. Un axe stratégique doit être déterminé pour savoir si cette capacité d'analyse, sous forme d'un observatoire économique et social des activités de productions, de transports et de plus-value portuaire doit être portée par les DIRM ou par un opérateur de l'État (IFREMER, CEREMA ...).

Le renforcement de cette capacité d'analyse, dont le besoin se fait véritablement sentir en entrée de débat public en octobre 2023, doit fait l'objet d'évaluations et d'arbitrages en accord avec les administrations centrales et les ministères concernés. Une évaluation

des besoins d'effectifs qualifiés sera ainsi conduite associant l'Administration centrale, les DIRM et les DREAL.

→ **Levier 3 : Structurer une maîtrise d'ouvrage efficient (DGEC/DREAL) pour le déploiement des appels d'offre**

Compte tenu de la massification des appels d'offre dans le champ des énergies marines renouvelables (avec un objectif cible de 18 GW à horizon 2030), il est primordial de disposer d'une maîtrise d'ouvrage structurée et efficiente. À horizon, plusieurs actions seront ainsi conduites :

- Les missions, les moyens et le schéma organisationnel à adopter pour porter une maîtrise d'ouvrage optimisée seront définies (maîtrise des délais et des budgets, sur la base d'une expertise technique),
- Plusieurs scénarios du niveau d'externalisation nécessaire seront étudiés (centralisé, mixte, déconcentré en région à l'instar des services de maîtrise d'ouvrage des DREAL)
- Les besoins capacitaires seront évalués par étapes de procédures (concertation, planification dans le cadre du DSF et des débats publics mutualisés, dérisquage, état initial de l'environnement...).

Les leviers d'action de l'objectif 3 - Partager auprès des décideurs et du grand public les données et les connaissances pour comprendre les enjeux de la planification maritime

→ **Levier 1 : Garantir un accès à l'information pour les politiques de la mer et du littoral, organisé et simplifié à travers le portail *Géolittoral***

Le portail numérique *Géolittoral* centralise des couches de données dédiées à la planification maritime et littorale. Son fonctionnement et sa gouvernance seront transformés afin d'en faire un portail de référence pour l'information maritime littorale :

- Le pilotage de *Géolittoral* sera ainsi clarifié dans le cadre d'une convention de gestion entre le CEREMA, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la DGAMPA. La responsabilité éditoriale du portail sera confiée au CEREMA et les modalités de gouvernance, de contrôle et de pilotage attribuées à la DGAMPA en lien avec la DGALN.
- Une politique éditoriale commune sera établie entre l'Ifremer, l'OFB et le SHOM pour la production des contenus et la mise à jour des données sur *Géolittoral*. À cette fin, les différents portails numériques gérés par ces opérateurs seront reliés (Données économiques maritimes et fluviales de l'Ifremer, Système d'information sur le milieu marin géré par l'OFB et portail des limites maritimes géré par le SHOM).
- Un groupe de suivi composé d'usagers (agents des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités et communautés professionnelles) sera installé afin de suivre la rénovation du portail *Géolittoral* et mieux identifier les besoins.

Ces évolutions sont fixées pour 2024. Elles seront conduites dans le cadre de la stratégie en matière des systèmes d'informations géographiques maritimes portée par le chantier 2.

→ Levier 2 : Développer un outil de pilotage de la planification mer et littorale

Les données de la planification sont encore trop diversifiées et leur répartition reste éclatée entre différents opérateurs. L'administration de la mer engagera des mesures afin d'aboutir à la production de données qualifiées et standardisées :

- À horizon 2025, un dispositif de suivi de la mise en œuvre des DSF et des DSBM sera généralisé tant par le dispositif d'indicateurs de réalisation que par les objectifs territorialisés assignés aux préfets.
- Un Système d'information pour le milieu marin (SIMM) sera également conçu. Celui-ci aura vocation de fournir un socle de données de références utile aux territoires littoraux.

→ Levier 3 : Tester des scénarios de planification spatiale maritime

Un outil de cartographie dynamique sera mis en place : il permettra de bâtir des modélisations d'interactions des différents enjeux maritimes, sur la base de premières expérimentations conduites dans le cadre du projet FIM et du projet « blue economy partnership ». À échéance 2027, un visualiseur cartographique sera ainsi opérationnel.

Les leviers d'action de l'objectif 4 - Valoriser la formation et le parcours professionnel des cadres de la planification

Ces actions sont menées en lien avec celles du chantier 1.2.

→ Levier 1 : Constituer un réseau d'acteurs identifiés

Objectif clé, la constitution d'un réseau d'acteurs permettra d'anticiper les mobilités, les besoins de recrutement et de recenser les cadres qui interviennent dans la planification maritime :

- À cette fin, un dispositif de recensement sera mis en place dès la fin de l'année 2023 calqué sur le modèle du répertoire de la DGEC relatif aux acteurs de l'éolien en mer. Sous la forme d'un tableau à renseigner, il sera mis à jour annuellement et alimenté par les différents services de l'administration centrale, déconcentrée (DIRM/DM/DDTM, D(R)EAL, Préfecture/SGAR) des partenaires institutionnels (CEREMA, OFB) et des collectivités territoriales.
- Ce réseau fera l'objet d'une communication ciblée (newsletters ou courriels sur les actualités, les formations...) et de réunions afin de favoriser les échanges

→ Levier 2 : Faire évoluer le contenu de la formation initiale et continue

La planification maritime est un exercice encore récent qui ne dispose pas de référentiel de formation adapté sur le sujet :

- L'intégration de la planification maritime dans la formation initiale des parcours maritimes et environnementaux constitue une première action à mener, à travers la constitution d'un socle de compétences

- En complément, une action sera engagée sur la formation continue qui visera à proposer une offre diversifiée et adaptée à différents niveaux d'expertise en fonction des postes occupés.
- En parallèle, un travail de communication sera conduit à destination des viviers de personnels identifiés (cf. Levier 1)

Les travaux seront conduits sur l'année 2023-2024.

→ **Levier 3 : Mettre en place un parcours d'intégration basé sur le compagnonnage et/ou le tutorat**

La mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants, fondé sur du compagnonnage et du tutorat, permettra un meilleur ciblage des missions, des enjeux et du réseau d'acteurs à mobiliser. Ce parcours de formation individualisé pourra prendre en compte le niveau initial de l'agent en fixant des objectifs adaptés :

- Il se concrétisera, au niveau local, par une fiche recensant les enjeux, les sujets à approfondir et les personnes à rencontrer, qui sera mise à disposition dans chaque service.
- Au niveau central, des ressources pédagogiques dédiées seront mises à disposition.